Cotisation 2027

A RENVOYER AVANT LE 1 DECEMBRE 2026

TITRE : .....

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL :.....VILLE :.....

TELEPHONE :..... PORTABLE :.....

EMAIL :.....

NOMBRE DE RUCHES :..... N° D'APICULTEUR :.....

N° SIRET ou NUMAGRIT (rayer la mention inutile) :.....

- COTISATION MEMBRE de 0 à 5 ruches 20,00 €
- COTISATION MEMBRE à partir de 6 ruches 30,00 €

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE DECLARATION DE RUCHES

DATE ET SIGNATURE Précédées de la mention « lu et approuvé »

Banque : N° chèque :

REGLEMENT EXCLUSIVEMENT par CHEQUE à l'ordre du GDSA 83. *Merci d'adresser <u>un seul et unique chèque</u> pour la cotisation au GDSA, l'adhésion au PSE et l'achat de traitements.*

A retourner avec le document dûment rempli et signé à :

Lucie LIGIER – 12 chemin de Roberti – 83160 LA VALETTE-DU-VAR

Si vous souhaitez bénéficier de la commande des traitements en 2027, n'oubliez pas de joindre au présent document votre formulaire d'adhésion au PSE dûment rempli >>

Gr...nt de Défense Sanitaire Apicole du Var

GDSA 83

Siège social : Maison du Paysan, ZAC de la Gueiranne, Route du Vieux Cannet, 83340 LE CANNET DES MAURES (Ne pas envoyer de courrier à cette adresse)

Président : *Jean-Sébastien GROS* — president@gdsa83.fr
173 chemin des Vignasses, 83440 MONS — ☎ 06 63 74 25 20

Secrétaire : *Arnaud GEORGE* — secretaire@gdsa83.fr
615 av Alfred Décugis, 83400 HYERES — ☎ 06 16 97 26 39

Trésorier : *Michel ETIENNE* — tresorier@gdsa83.fr
574 route de gendarmes d'Ouvéa, 83 500 LA SEYNE SUR MER — ☎ 06 89 93 15 61

N° Siret : 425 023 694 000 36

Adhésion personnelle au PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE

A RENVOYER AVANT LE 1 DECEMBRE 2026

Pour bénéficier de l'achat de médicaments auprès du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (G.D.S.A.), il faut obligatoirement adhérer au Plan Sanitaire d'Elevage (P.S.E.).

Cela impose de traiter avec des médicaments sous A.M.M. (Autorisation de Mise sur le Marché), selon les prescriptions de l'ordonnance et de la fiche technique du produit, de respecter les obligations légales de déclaration aux services vétérinaires de la D.D.P.P. (Direction Départementale de la Protection des Populations) ainsi que toutes les recommandations du G.D.S.A.

Le P.S.E doit être consulté sur le site du GDSA83 : www.gdsa83.fr

Le nombre de ruches indiqué ne peut en aucun cas excéder le nombre de ruches déclarées sur la déclaration de rucher(s). Les informations personnelles de l'apiculteur sont confidentielles et de fait internes au G.D.S.A.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE DECLARATION DE RUCHES

Tout formulaire incomplet ou incorrectement rempli ne sera pas pris en compte et l'adhérent ne bénéficiera pas de l'achat de médicaments auprès du GDSA

Ce bulletin doit impérativement être joint au bulletin d'adhésion et payé pour l'année 2027

Je soussigné(e) (NOM et prénom).....

demeurant à (Ville) .....,

apiculteur sous le N° (numéro d'apiculteur) :..... et possédant ..... ruches,

déclare adhérer volontairement au Plan Sanitaire d'Elevage et respecter toutes les recommandations du G.D.S.A.83

L'adhésion au PSE est gratuite pour les 10 premières ruches.
Elle est de 0.25€ x ..... (nbr de ruches au-delà de 10 ruches) = ...

Ex : apiculteur possédant 50 ruches : adhésion au PSE : 0.25x 40 = 10€

DATE ET SIGNATURE Précédée de la mention « lu et approuvé »

Chèque à l'ordre du GDSA 83. Le règlement du PSE peut être additionné au règlement de la cotisation et de l'achat des traitements.

Document à retourner dûment rempli et signé avec votre bulletin d'adhésion au GDSA 83 à :

Lucie LIGIER – 12 chemin de Roberti – 83160 LA VALETTE-DU-VAR